Le bovin est en Zone Vaccinale I (tout le département de l'Ain)

Jusqu'au 31 décembre 2026

Il va en Zone Vaccinale ou en Zone Indemne

Bovin immunisé (= vacciné depuis plus de 28 jours & moins de 15 mois) ou sous immunité maternelle (= veau de moins de 6 mois d'âge né d'une mère vaccinée au moins 21 jours avant vêlage)

Examen clinique favorable de l'unité épidémiologique par le vétérinaire sanitaire **72 heures avant départ**
(Attestation vétérinaire à joindre à la déclaration)
A la charge de l'éleveur

Déclaration du mouvement en ligne
Démarche Numérique
(Remplace le LPS)

Autorisé

Bovin **NON** immunisé (= non vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou plus de 15 mois) ou SANS immunité maternelle (= veau de plus de 6 mois d'âge non vacciné ou veau non vacciné né d'une mère non vaccinée au moins 21 jours avant vêlage)

Interdit (sauf à destination directe de l'abattoir)

Il va vers un autre Etat Membre

Bovin immunisé (= vacciné depuis plus de 28 jours & moins de 15 mois) ou sous immunité maternelle (= veau de moins de 6 mois d'âge né d'une mère vaccinée au moins 21 jours avant vêlage)

Examen clinique favorable de l'unité épidémiologique par le vétérinaire sanitaire **24 heures avant départ**
(Attestation vétérinaire à joindre à la déclaration)
A la charge de l'éleveur

Certificat Sanitaire
TRACES

Autorisé

Bovin **NON** immunisé (= non vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou plus de 15 mois) ou SANS immunité maternelle (= veau de plus de 6 mois d'âge non vacciné ou veau non vacciné né d'une mère non vaccinée au moins 21 jours avant vêlage)

Interdit (sauf à destination directe de l'abattoir)

A partir du 1er janvier 2027 (donc pour information)

Il va en Zone Vaccinale ou en Zone Indemne

Bovin immunisé (= vacciné depuis plus de 28 jours & moins de 15 mois) ou sous immunité maternelle (= veau de moins de 6 mois d'âge né d'une mère vaccinée au moins 21 jours avant vêlage)

Examen clinique favorable de l'unité épidémiologique par le vétérinaire sanitaire **72 heures avant départ**
(Attestation vétérinaire à joindre à la déclaration)
A la charge de l'éleveur

Déclaration du mouvement en ligne
Démarche Numérique
(Remplace le LPS)

Autorisé

Bovin **NON** immunisé (= non vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou plus de 15 mois) ou SANS immunité maternelle (= veau de plus de 6 mois d'âge non vacciné ou veau non vacciné né d'une mère non vaccinée au moins 21 jours avant vêlage)

Examen clinique favorable de l'unité épidémiologique par le vétérinaire sanitaire **72 heures avant départ**
(Attestation vétérinaire à joindre à la déclaration)
A la charge de l'éleveur

Dépistage PCR NEGATIF dans les 5 jours avant départ
A la charge de l'éleveur

Demande de **Laissez Passer Sanitaire**
Démarche Numérique

Autorisé

Il va vers un autre Etat Membre

Bovin immunisé (= vacciné depuis plus de 28 jours & moins de 15 mois) ou sous immunité maternelle (= veau de moins de 6 mois d'âge né d'une mère vaccinée au moins 21 jours avant vêlage)

Examen clinique favorable de l'unité épidémiologique par le vétérinaire sanitaire **24 heures avant départ**
(Attestation vétérinaire à joindre à la déclaration)
A la charge de l'éleveur

Certificat Sanitaire
TRACES

Autorisé

Bovin **NON** immunisé (= non vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou plus de 15 mois) ou SANS immunité maternelle (= veau de plus de 6 mois d'âge non vacciné ou veau non vacciné né d'une mère non vaccinée au moins 21 jours avant vêlage)

Examen clinique favorable de l'unité épidémiologique par le vétérinaire sanitaire **24 heures avant départ**
(Attestation vétérinaire à joindre à la déclaration)
A la charge de l'éleveur

Dépistage PCR NEGATIF dans les 5 jours avant départ
A la charge de l'éleveur

Certificat Sanitaire
TRACES

Autorisé

Presented with xmind